

Communiqué de presse – 30 janvier 2019

Mémorandum 2019 de la CCW : « Les 8 dossiers (très) chauds de la construction wallonne »

Depuis deux ans, le secteur de la construction se porte mieux en Wallonie, dans la foulée de la bonne conjoncture européenne, mais aussi grâce aux programmes wallons d'investissements publics. Ce qui ne signifie pas que tout va bien : la CCW identifie huit gros points d'attention pour 2019 –résumés ci-après- et demande aux partis politiques francophones de les intégrer dans les programmes électoraux. Sur le podium : pénurie de main-d'œuvre, défi énergétique et circuits-courts.

1) Pénuries de travailleurs qualifiés : former d'urgence les demandeurs d'emploi

Avec plus de 3.000 postes vacants, le taux de pénurie dans les métiers de la construction atteint des records. Les entreprises de construction ont besoin de recruter, et la CCW veut renforcer la collaboration avec le Forem pour l'activation, la formation et l'insertion des demandeurs d'emploi vers les métiers en pénurie, notamment via l'opération « coup de poing pénuries » et le nouveau PFI. En outre, la CCW s'alarme de la désertion des jeunes dans les filières de formation menant aux métiers techniques et prône une campagne urgente de valorisation de l'image de ces métiers, en particulier via l'alternance, mécanisme très apprécié par les entreprises.

2) Urbanisme : accompagner intelligemment le «stop à l'étalement urbain»

La CCW salue l'arrivée du CoDT, tout en réclamant de nouveaux correctifs techniques, notamment pour renforcer le respect des délais de rigueur par les communes, ainsi que pour mieux encadrer l'usage (trop contraignant) des charges d'urbanisme. Par ailleurs, le « stop à l'étalement urbain » peut constituer, selon la CCW, une opportunité pour densifier et revaloriser le cadre bâti, à condition de refinancer la revitalisation urbaine, stimuler la démolition/reconstruction et définir une batterie de mesures d'accompagnement.

3) Transition énergétique : accélérer la rénovation et le renouvellement du bâti

La bâti vétuste et énergivore constitue un des principaux émetteurs de CO2. **« Dans le cadre de l'urgence climatique, la CCW prône un grand plan « isolation », à savoir la rénovation énergétique du bâti vétuste existant. La réforme annoncée des prêts à taux zéro et des primes logement/énergie est une étape dans la bonne direction,**

mais la CCW veut aussi une fiscalité immobilière plus incitative pour l'efficacité énergétique », insiste Francis Carnoy, directeur général CCW.

Par ailleurs, pour la construction neuve, les exigences de performance énergétique (déjà élevées) doivent rester réalistes afin de préserver l'accès au logement pour les ménages à faible revenu. Par contre, les autorités publiques doivent se montrer plus volontaristes pour la qualité énergétique de leurs propres bâtiments.

4) Investissements publics : poursuivre et optimiser les grands programmes

La CCW insiste pour la poursuite des grands programmes régionaux d'investissements publics (routes, logements, piscines, patrimoine...) sous la prochaine législature, outre la remise à niveau des infrastructures communales. La CCW demande une meilleure programmation des travaux pour permettre aux entreprises de planifier leurs recrutements et achats de matériel. Enfin, la CCW veut préserver l'accès aux marchés publics pour les entreprises régionales et optimiser les retombées régionales des travaux, notamment via les circuits-courts.

5) Clauses sociales en marchés publics : à réorienter comme outil d'insertion

Les clauses sociales ont été conçues en période de chômage élevé. Mais aujourd'hui, beaucoup de profils de stagiaires ne sont plus disponibles. La CCW souhaite que la clause sociale soit mieux adaptée aux réalités de terrain et vise davantage l'insertion des demandeurs d'emploi dans les métiers en pénurie.

6) Circuits-courts et économie circulaire, leviers de développement durable

La construction wallonne est déjà pionnière en matière d'économie circulaire. Toutefois, « ***il reste un important potentiel de développement des circuits-courts pour stimuler les PME locales, les matériaux locaux, les travailleurs locaux*** », souligne Luc Mohymont, président CCW. « ***Pour y parvenir, le secteur est ouvert à promouvoir, en partenariat avec la Région wallonne, des critères de qualité et de durabilité au niveau des produits et systèmes constructifs*** », poursuit le président CCW, tout en rappelant la nécessité de préserver la compétitivité et l'accessibilité de la construction. La CCW veut aussi renforcer le tissu de fournisseurs wallons en amont du secteur.

7) Accompagner la transition technologique et numérique des PME

La construction est en pleine transition technologique : préfabrication, industrialisation, robotisation, numérisation, objets connectés, smart buildings, économie circulaire... La CCW se réjouit de la création du démonstrateur numérique Construction 4.0 avec l'appui du gouvernement wallon et du CSTC, et appelle la Wallonie à renforcer le soutien aux PME via la recherche collective et la formation de qualité. Sans oublier l'accélération de la transition numérique des pouvoirs publics eux-mêmes...

8) Accès à la profession : sa suppression en Flandre pose problème en Wallonie

Le dispositif d'Accès à la profession, récemment régionalisé, est supprimé en Flandre depuis le 1^{er} janvier 2019, ce qui génère une situation kafkaïenne pour la mobilité interrégionale des entreprises. La CCW presse le gouvernement wallon de clarifier la situation pour éviter toute discrimination à l'encontre des entrepreneurs wallons.

Téléchargez la version complète du memorandum

Pour plus d'information concernant ce communiqué de presse :

Francis Carnoy, directeur général CCW
0476/47 57 56 - francis.carnoy@ccw.be

A propos de la CCW :

La CCW est la branche wallonne de la Confédération Construction. La CCW représente 5.000 entreprises de construction, de tous métiers (entreprises générales, voirie, génie civil, toiture-couverture, électriciens, menuisiers, peintres, etc.), établies en Wallonie.